

DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

Nos propositions pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

CONTEXTE

À l'occasion de la journée mondiale de l'Océan, France Nature Environnement appelle les associations à s'engager pour défendre la mer et le littoral en participant à la consultation du public sur les documents stratégiques de façade !

Les documents stratégiques de façade mettent en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral sur chacune de nos côtes. Ces documents déclinent sur chaque façade de l'hexagone (Manche Est – Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée) la politique maritime de la France. Celle-ci doit notamment prendre en compte la préservation du milieu marin, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favoriser une gestion intégrée entre la terre et la mer.

Jusqu'au 20 août, une consultation est ouverte au public sur le volet opérationnel de ces documents. Présente dans les conseils maritimes de façade, France Nature Environnement saisit cette opportunité pour faire valoir ses positions.

LES GRANDS DÉFIS DU DSF NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

1. L'atteinte du bon état écologique

Les documents stratégiques de façade ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique de nos océans, c'est-à-dire le bon fonctionnement des écosystèmes permettant un usage durable du milieu marin. Cependant, dans ces documents, les actions proposées et les moyens alloués sont insuffisants pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Les actions prévues dans les plans d'action mettent clairement la priorité sur l'économie au détriment de la protection et de la préservation de l'environnement.

Nos propositions :

- Faire directement référence au bon état écologique dans les plans d'action et plus particulièrement dans les objectifs environnementaux.
- Accorder autant d'importance aux objectifs environnementaux qu'aux objectifs économiques et sociaux.

2. La prise en compte des interactions terre-mer

Les impacts de l'agriculture terrestre, de l'urbanisation et l'artificialisation des zones côtières, des eaux résiduaires urbaines ou du tourisme ne sont pas suffisamment pris en compte. Les plans d'action ne font que très peu mention de ces impacts, pourtant bien connus. Les engagements communautaires prévoient d'ailleurs que la France prenne en compte les interactions terre-mer dans la planification de son espace maritime.

Nos propositions :

- Compte tenu des impacts majeurs des activités terrestres sur l'eau, une plus grande cohérence est demandée entre les documents stratégiques de façade et les différentes planifications territoriales pouvant avoir un impact sur l'environnement marin et côtier, notamment avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- Poursuivre et renforcer les actions visant à réduire les pollutions diffuses pour parvenir à une meilleure qualité de nos eaux souterraines et littorales.
- S'agissant des marées vertes côtières et des microalgues toxiques, les demandes de dérogations à l'objectif de bon état écologique paraissent inacceptables.

3. Le risque sanitaire liés aux contaminants

De nombreuses substances, issues des activités terrestres et maritimes, se retrouvent en mer et sont dangereuses (e.g. métaux comme le plomb ou le mercure, dioxines, perturbateurs endocriniens, microplastiques, PCB – polychlorobiphényles...). Le document stratégique de façade ne consacre pourtant qu'une seule fiche action à ce sujet. L'équilibre des écosystèmes marins et la santé des consommateurs de produits de la mer s'en trouvent menacés. A ce titre, l'Agence européenne de sécurité alimentaire recommande d'abaisser la Dose Hebdomadaire Tolérable (DHT) à 2 picogrammes¹ par kilogramme de poids corporel dans les denrées alimentaires.

Nos propositions :

- Appliquer la « nouvelle » Dose Hebdomadaire Tolérable à 2 picogrammes par kilogramme de poids corporel dans les denrées alimentaires.
- Renforcer la surveillance et le suivi des contaminants présents dans les denrées alimentaires (e.g. les coques et les palourdes) au moment de leur mise sur le marché. Cette surveillance doit donner lieu à des rapports publics mensuels/trimestriels ou bi-annuels.
- Sensibiliser le public, en particulier les personnes à risques, grâce à des recommandations de consommation pour réduire les risques de contamination.

4. Le développement des zones de protection forte

Les documents stratégiques de façade déclinent la stratégie nationale des aires protégées. Aujourd'hui, [seulement 1,6% de notre milieu marin est efficacement protégé](#). D'ici 2022, 10% de notre espace maritime doit être fortement protégé. La protection forte assure la préservation et la restauration de notre milieu marin. Pourtant, dans ces documents, les objectifs en matière de protection forte restent imprécis.

¹ Pour rappel : 1 picogramme = 10⁻¹² gramme

Nos propositions :

- Respecter les engagements communautaires en matière d'aires marines protégées et de zones Natura 2000 : les évaluations des impacts des activités de pêche dans les sites Natura 2000 marins doivent être conduites le plus rapidement possible.
- Développer les zones de protection forte et augmenter les moyens de contrôle et de gestion dédiés à ces zones.
- Classer les sites suivants en protection forte :
 - Le projet de réserve naturelle de l'estuaire de la Loire ;
 - Les sites importants pour les oiseaux marins comme le puffin des Baléares, les secteurs de migrations pour les poissons amphihalins comme la Loire, les bancs de maerl de la rade de Brest ou les pénatules de la Grande vasière ;
 - Les créations et extensions de réserves comme Groix, Iroise et Sept Iles ;
 - L'archipel des Glénan, la baie de Morlaix, ainsi que la baie de Bourgneuf ;
 - Les sites désignés au large pour les récifs mais également les habitats meubles des canyons du Nord du golfe de Gascogne, ainsi que les structures géomorphologiques comme l'Escarpement de Trevelyan, le môle inconnu, le Plateau de Mériadec et les dunes du rebord du plateau.
- Identifier les espaces aujourd'hui peu ou pas perturbés pour les protéger de façon préventive et lutter contre l'artificialisation.

5. Zones côtières et climat

Grâce à des mécanismes biologiques (photosynthèse, calcification) et physico-chimiques (dissolution et précipitation), la mer et les océans jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique. Certaines communautés végétales, présentes sur la façade NAMO, telles que les algues, les champs de zostères, et le phytoplancton ont des fonctionnalités écologiques remarquables et possèdent des capacités de stockage de carbone leur permettant d'assurer un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces écosystèmes ont besoin d'être bien conservés pour pouvoir assurer leur rôle de captation du carbone et d'apport en oxygène. Le document stratégique de façade NAMO délaisse pourtant ces enjeux climatiques.

Nos propositions :

- Intégrer les émissions de gaz à effet de serre liées au développement de l'économie bleue dans les documents stratégiques de façade.
- Développer les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'offre le milieu marin (végétalisation des dunes, préservation des champs de zostères...).

6. La prise en compte des impacts cumulés

Les informations concernant les impacts des activités économiques et maritimes sur les habitats et les espèces ainsi que celles sur les impacts cumulés de ces activités sont insuffisantes. L'organisation des usages de la mer est pourtant essentielle pour limiter les pressions sur un même secteur. En fonction des impacts et des capacités des territoires considérés, certaines activités peuvent être exclues d'un secteur.

Notre proposition : analyser les pressions anthropiques issues de toutes les activités maritimes. Cette analyse est indispensable au maintien d'activités existantes ou au développement de nouvelles activités.